



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET PROJETS EDUCATIFS

Comprendre les obligations liées à l'organisation des temps scolaires et des temps d'activité périscolaire

PUBLIC CONCERNE

Elus locaux, ou candidat aux élections

PREREQUIS - NIVEAU

Aucun prérequis Niveau Débutant

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre les bases de l'organisation du temps scolaire
Savoir monter un projet éducatif périscolaire

CONTENU DE LA FORMATION

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe de nouveaux principes : étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 h 30 et une demi-journée de maximum 3 h 30 ; une pause méridienne de 1 h 30 au minimum.

Le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires confirme les dispositions du précédent texte, et introduit des assouplissements :
- possibilité de regrouper les activités périscolaires sur un seul après-midi ;
- possibilité de réduire le nombre d'heures d'école par semaine et de répartir ces heures sur les vacances scolaires.

► **Module 1 : L'organisation du temps scolaire**

Depuis 1882, une question ancienne - Les principales réformes
La réforme des rythmes scolaires (2013) et son assouplissement (2017) Le retour à la semaine de 4 jours et demi - Temps d'activité périscolaire (TAP) et projet éducatif territorial (PEDT) - La mise en œuvre de la réforme - L'assouplissement de la réforme en 2017

► **Module 2 : Le plan mercredi**

► **Module 3 : Semaine de 4 jours : les clés du débat**

► **Module 4 : Les projets éducatifs**

MODALITES D'ACCES

Parcours d'élus fournit des accès ID et Mot de passe à une plateforme LMS (Learning Management System) pour permettre à l'élu d'accéder à des formations 100% en ligne accessibles sur PC, tablette et smartphone

EVALUATION

Entretien de fin de parcours et évaluation par quiz



Code : **T10P2**

Durée: 4 heures

Prérequis: aucun

Accès à la formation à distance

Individuelle en mode e-learning

356 € TTC

Options :

Accompagnement 2H

Coaching à distance 300 € TTC

Participation à la Conférence en ligne annuelle :

25 € TTC

